

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.153

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Joséphine Baker (salle 1), sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline CHALLET pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ETUDES URBAINES - AUAT - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CADRE DE 2015

Exposé :

Depuis 2014, la commune d'Aucamville a choisi d'adhérer à l'agence d'urbanisme Toulousaine aire métropolitaine.

Depuis le 08 juillet 2015, la commune a signé la convention cadre qui régit les modalités de partenariat entre la ville et l'AUAT et par conséquent fixe le montant de la subvention en proportion du travail sollicité.

Les compétences de l'association sont plurielles et l'aide peut porter sur les mobilités, l'urbanisme, l'environnement, ...

En ce qui concerne la ville, la pression foncière, la mise en œuvre du PLUi-H, le souhait pour la ville de maîtriser le foncier stratégique conduisent à s'interroger sur les potentialités des projets urbains de demain, notamment sur certains secteurs du Cœur de ville (65-67 route de Fronton et 2 chemin André Salvy / 97-99 route de Fronton).

C'est dans ce cadre que l'AUAT pourrait être une ressource en aidant la ville à réfléchir, planifier, et proposer de possibles formes urbaines permettant l'équilibre entre :

- La densité d'habitat
- La qualité des logements
- La gestion des stationnements
- Les espaces végétalisés de pleine terre
- Les accès et le lien avec les services de toute nature...

La commune a versé au titre de l'année 2023, 150 € de cotisation.

Afin d'engager le travail décrit ci-dessus sur les années 2023-2024, l'AUAT propose que la ville verse une subvention complémentaire de 3850 €.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la convention cadre entre la ville d'Aucamville et l'AUAT,
Vu le projet d'avenant n°4,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le recours à des études urbaines sur 2023-2024 afin d'anticiper les choix à venir et maîtriser l'urbanisation à travers l'appui de l'AUAT.

Article 2 : d'approuver l'avenant n°4 à la convention-cadre.

Article 3 : d'approuver la subvention de 3 850 € à l'AUAT pour l'année 2023 et d'inscrire la somme au budget.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé, à verser la subvention demandée et à lancer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement